



Signature de la convention de financement du programme SmartFish phase 2

Discours de Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

Ebène, le 6 mars 2014

Madame la représentante de la Délégation de l'Union européenne à Maurice,

Monsieur le représentant de l'Officier permanent de liaison de la République de Maurice,

Messieurs les directeurs des pêches des cinq pays membres de la Commission de l'océan Indien,

Chers collègues,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,



C'est, pour la Commission de l'océan Indien (COI) et moi-même, un réel motif de satisfaction de vous accueillir aujourd'hui au siège de notre organisation pour marquer ensemble une nouvelle étape de notre action en faveur de la gestion durable des pêches, une de nos activités phares.

On ne le souligne pas suffisamment, dans la région élargie que constituent l'Afrique orientale et australe et l'océan Indien, ce sont près de trois millions et demi de personnes qui vivent directement de ce secteur. La pêche en effet est l'un des piliers de l'économie de l'Indianocéanie.

Plus de 20% du thon commercialisé dans le monde provient de l'océan Indien, soit près d'un million de tonnes pour une valeur marchande au débarquement de quelque 2 milliards de dollars.

Dans la région, l'industrie de transformation du thon est une véritable filière dont la matière première provient des eaux seychelloises et celles du nord du Canal du Mozambique. Cette industrie, principalement tournée vers le marché européen, est un vecteur de croissance



qui génère plus de 12 000 emplois directs et quelque 20 000 emplois indirects. C'est dire son importance ! C'est dire aussi combien la coopération régionale est nécessaire pour assurer une gestion raisonnée de ces ressources halieutiques sur le long terme.

A ce titre, le programme SmartFish l'un des plus ambitieux gérés par la COI. D'abord par son étendue géographique qui touche 20 pays d'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien. Ensuite, parce qu'il adopte une approche intégrée et durable des pêches. Ce faisant, il s'inscrit pleinement dans notre volonté politique de concilier économie et écologie.

Le nouvel accord de financement en faveur du programme SmartFish que nous allons signer avec l'Union européenne pour un montant de 16 millions d'euros sur trois ans est, je crois, à la hauteur du triple défi de la filière régionale des pêches : celui de la durabilité des ressources, celui de la valorisation commerciale des produits de la pêche et d'une juste redistribution des revenus, et enfin, celui de la sécurisation de nos territoires maritimes et lacustres.



Mesdames, Messieurs,

Dans sa première phase, le programme SmartFish, a fait amplement la démonstration de son efficacité.

Les résultats obtenus sont un motif de satisfaction, pour la COI et la FAO, notre partenaire technique, pour l'Union européenne qui finance le programme, mais aussi et surtout pour les pays bénéficiaires. Vous me permettrez de vous en donner quelques exemples.

Depuis 2011, 140 formations ont été organisées. Plus de 4000 acteurs des pêches, dont des responsables et officiers des pêches des Etats, des professionnels de la filière et des représentants d'ONG, en ont bénéficié.

Sur le plan écologique, la fermeture de la pêche aux ourites à Rodrigues, avec le soutien de SmartFish sur deux années consécutives, a permis au lagon rodriguais de recouvrer son stock d'il y a dix ans et d'augmenter les revenus. Je pose souvent la question de savoir pourquoi cette expérience réussie ne devrait pas être répliquée ailleurs avec, bien entendu, les ajustements nécessaires pour l'adapter aux différents contextes.



Sur le plan commercial, SmartFish a organisé deux foires commerciales en Afrique australe et orientale au cours desquelles des centaines de négociants et commerçants des produits de la pêche ont pu se rencontrer, échanger et faire des affaires.

Enfin, sur le plan de la surveillance, plus de 1000 m³ de filets illégaux ont été confisqués lors de patrouilles conjointes sur les Lacs Victoria et Tanganyika.

Mesdames, Messieurs,

La phase 2 du programme SmartFish capitalisera sur ces acquis solides tout en adoptant une approche davantage centrée sur les filières et les pêcheries spécifiques comme le thon de l'océan Indien, les petits pélagiques lacustres d'Afrique orientale, le poulpe de Rodrigues et Madagascar, la langouste ou encore les crabes de mangrove.

Cette nouvelle phase du programme aborde ainsi une réflexion économique résolument tournée vers la dynamisation de filières au profit des communautés locales et des économies. Il s'agira aussi de renforcer



les cadres d'opération assurant une valorisation plus poussée des filières et produits, notamment par le renforcement des services de statistiques, de la recherche, du suivi, du contrôle et de la surveillance.

A cet égard, la lutte contre la pêche illégale, qui représente un préjudice net pour nos économies et nos environnements marins, sera renforcée grâce aux acquis du Plan régional de surveillance des pêches.

La nouvelle phase du programme SmartFish sera ainsi dotée à partir d'aujourd'hui d'un outil moderne de surveillance des pêches : le système régional de suivi des bateaux de pêche ou SIGMA VMS. La mise en service du VMS régional témoigne de la volonté de nos pays membres de lutter ensemble contre la pêche illégale sous l'égide du Plan régional de surveillance des pêches.

La COI se réjouit de la poursuite de ce projet emblématique de notre coopération régionale dans la nouvelle phase du programme SmartFish. J'en profite pour remercier l'Union européenne dont le soutien nous permet d'assurer la continuité de nos actions en faveur



du secteur régional des pêches, notamment de la surveillance maritime. Sur ce point, il sera de la responsabilité de nos Etats de prendre le relai pour pérenniser cette dynamique de coopération régionale.

Je remercie également la FAO, notre partenaire technique, avec laquelle nous avons mis en œuvre le programme SmartFish dans un esprit d'échange constructif.

Merci de votre attention.